



INNOVER EN CORSE - INNUVÀ IN CORSICA

AVENANT N°1
A LA CONVENTION D'INCUBATION
du 16 SEPTEMBRE 2019

Entre

L'Incubateur de Corse porté par l'Association INIZIÀ

Maison du Parc – ZI Erbajolo – 20600 BASTIA

Ci-après désigné par « **L'INCUBATEUR** » et représenté par son
Directeur nommé par la délibération n° 20131209-1 du Conseil
d'Administration d'INIZIÀ en date du 9 décembre 2013,

D'UNE PART,

Et

Madame Anne Sophie CADRE

Chemin d'Acqualonga – 20167 Mezzavia

Ci-après désignée par « **PORTEUR DE PROJET** », dûment autorisé aux
fins des présentes,

D'AUTRE PART.

- Vu la convention signée le 16 septembre 2019 entre l'Incubateur de Corse et Anne Sophie CADRE, porteur du projet Midgard.
- Vu la délibération n° 13/167 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2013 portant approbation de l'évolution du mode de portage et des missions du dispositif régional d'incubation d'entreprises innovantes de Corse.
- Vu l'Assemblée Générale constitutive de l'Incubateur d'Entreprises Innovantes – INIZIÀ du 8 octobre 2013.
- Vu l'avis du Comité de Sélection et de Suivi de l'incubateur INIZIÀ arrêté lors de sa réunion du 22 juillet 2019.